

ME BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UNE MAISON D'HABITATION EN TRAVAUX
SISE A PLATEAU D'HAUTEVILLE (01110), 380 Rue Principale
SUR LA MISE à PRIX DE 60.000,00 € OUTRE CHARGES
Frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente**

**ADJUDICATION le MARDI 31 MARS 2026 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête de la Société LYONNAISE DE BANQUE, Société Anonyme au capital de 290.568.363 €, siège social à LYON (69001), 8 Rue de la République, identifiée au SIREN N°954.507.976 et immatriculée au RCS de LYON, représentée par ses dirigeants en exercice domiciliés audit siège en cette qualité.

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE (01110), lieudit « Lacoux », 380 Rue Principale,
Une maison à usage d'habitation en travaux cadastrée **Section AA numéro 46**, lieudit « Lacoux », pour 04a 65ca
La maison est hors d'eau et hors d'air.
Rez-de-chaussée : entrée/WC avec sol dalle brute. Montée d'escalier en bois, deux garages avec porte automatisée installée, deux pièces
Premier étage : Trois pièces, dégagement, WC, salle de bains, escalier donnant accès au deuxième étage
Plateau du deuxième étage : Pièce de 65,10 m². Charpente en cours d'isolation, rampants isolés, murs en cours de doublage, sol plancher bois OSB, ouvertures : 4 fenêtres.
Surface prévue en habitable de 155,58 m² et non prévue habitable de 131,42 m².
Travaux d'aménagement intérieur en cours. Pas alimentés en électricité et non approvisionnés en eau.
La maison n'est pas habitable en l'état.

Visite par Me Valérie BURINE, Commissaire de Justice à VALSERHONE, le mercredi 18 mars 2026 de 14h à 15h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en un seul lot au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000), le **MARDI 31 MARS 2026, à 14 HEURES sur la mise à prix de SOIXANTE MILLE EUROS OUTRE CHARGES, frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST